

La Strada – Vittoz



Foyer d'Hébergement - Castres

Livret d'accueil



Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Foyer d'Hébergement de Castres.

Au sein de notre Service, vous trouverez un lieu de vie, ainsi qu'accompagnement pour réaliser votre vie professionnelle, sociale, personnelle et coordonner votre projet de vie, en favorisant l'autonomie, l'inclusion, la citoyenneté.

Ce livret d'accueil vous présente l'établissement, ses activités, le personnel, son fonctionnement.

Le Foyer d'Hébergement fait partie de la Plateforme Adultes Autonomes du bassin de Castres, dans laquelle se trouvent également un Etablissement et Services d'Aide par le Travail, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. L'objectif est de pouvoir vous proposer une large palette de services en fonction de vos attentes.

Bonne lecture.

Castres, le 1er janvier 2018

Emmanuel Giron, Directeur

I L'APAJH

I.1 La Fédération APAJH	page 5
I.2 L'action militante	page 6

II Le Foyer d'Hébergement

II.1 L'implantation géographique	page 8
II.2 Le Foyer	page 9
II.3 Plan	page 11
II.4 Organisation du Foyer	page 13
II.5 Les prestations du Foyer	page 14

III Informations concernant les personnes Accueillies

III.1 Modalités d'admission	page 16
III.2 Pièces à fournir	page 17
III.3 Assurance	page 18
III.4 Conditions d'accueil des proches	page 18
III.5 Continuité de l'accompagnement	page 19
III.6 Droits et participation des personnes accueillies	page 20

Annexes

- ✓ Notice d'information sur la personne de confiance

Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH





1. Présentation de la Fédération



L'APAJH a été créé en 1962.

C'est une association militante et gestionnaire.

Elle défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médico-sociales.

Elle accompagne tous types de handicap : physiques, mentaux, psychiques, sensoriels...

L'APAJH est reconnue d'utilité publique depuis 1974.

Son action est utile à la société française.

Elle respecte les convictions de chacun.

Elle respecte la dignité des personnes en situation de handicap.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences.

La Fédération des APAJH intervient au niveau : national, départemental et européen.

Le mouvement APAJH, c'est la Fédération et les associations départementales.

Le mouvement APAJH gère plus de 630 structures sociales et médicosociales.

30 000 personnes en situations de handicap sont accompagnées par l'APAJH.

14 000 personnes travaillent à l'APAJH.

L'APAJH veut l'égalité des droits pour tous :

- droit à l'école
- droit à la vie professionnelle
- droit à la vie sociale et culturelle
- droit au sport
- droit au logement
- ...

Elle fait donc avancer la réflexion et les actions pour un accès à tout pour tous.



2. Présentation de l'action militante

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes :

La primauté de la personne



La personne en situation de handicap est d'abord une personne.
Comme toute autre personne, c'est un citoyen.
Elle a donc des droits et des devoirs dans son pays.
Elle participe à la construction et à la réalisation de son projet de vie.
Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.
Ce sont des aides techniques, financières, humaines.

Laïcité



L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.
L'APAJH reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.
Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles
Les citoyens ont le droit d'avoir une religion.
La personne peut exprimer ses croyances.
Mais elle ne doit pas imposer ses croyances aux autres.
La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.

Engagement citoyen solidaire



Le handicap peut concerner tout le monde.
C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.
C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.
L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.
La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soit les différences.

De l'intégration à l'inclusion



Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.
C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.
C'est une société qui assure à tous l'accessibilité à l'espace public.
Le milieu ordinaire doit s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'accessibilité universelle



Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous, et non pas seulement aux bâtiments, aux transports, etc.

C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective, ...

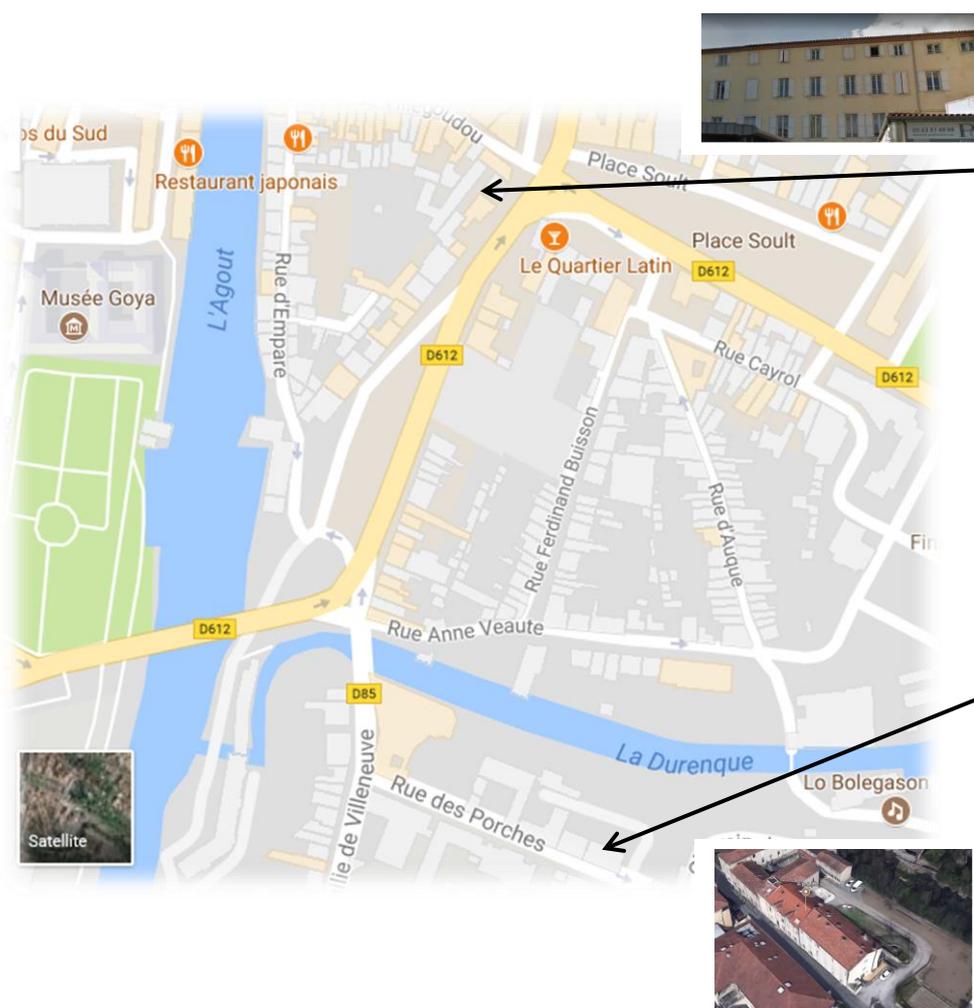
Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activités.

Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE



1. Implantation géographique



Résidence Vittoz

2, Boulevard Raymond Vittoz
81100 CASTRES

Tél : 05 63 51 92 60

Email : vittoz.fh@apajh.asso.fr



Résidence La Strada

9, Rue des Porches
81100 CASTRES

Tél : 05 63 62 00 99

Email : strada.fh@apajh.asso.fr

Moyens d'accès



Train : (gare à 2 km)

Informations sur www.ter-sncf.com/midi-pyrenees/fiches_horaires



Bus : (gare à 200m)

La ville de Castres met gratuitement à disposition des bus pour la ville et sa périphérie

Informations sur www.libellus.org



2. Présentation de la structure



Spécificité de la structure et population accueillie :

Le Foyer d'Hébergement me propose deux types de résidences se situant à Castres, proches du centre-ville :

- la résidence La Strada accueillant 18 personnes, composée de chambres individuelles et de salles de vie communes (salle à manger, salon, cuisine)
- la résidence Vittoz accueillant 17 personnes, composée d'appartements individuels et en colocation.

J'ai un statut d'interne et je suis orienté par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Prestations :

Pour réaliser mon projet personnalisé d'accompagnement, l'équipe me propose des prestations éducatives, sociales, médicales et paramédicales, de loisirs (sport adapté, ...)



Les horaires d'ouverture :

Le Foyer d'Hébergement est ouvert toute l'année
24 heures sur 24
7 jours sur 7

Les coordonnées utiles :

Fédération APAJH
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
29^{ème} étage – Boîte aux lettres N°35
75755 Paris Cedex 15
Téléphone : 01.44.10.23.40
Internet : www.apajh.org

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Tarn (MDPH 81)
221 Albert Thomas
81000 ALBI
Téléphone : 05 63 43 32 40

Le Conseil Départemental du Tarn
35 Lices Georges Pompidou
81013 ALBI CEDEX 9
Téléphone : 05 63 45 64 64



Recours en cas de difficultés (gracieux et contentieux)

Comme toute personne accueillie dans un établissement médico-social, je peux faire appel à une personne qualifiée pour m'aider à faire valoir mes droits (ou mon représentant légal ; article L.311-5 du code de l'action sociale).

Personnes qualifiées dans le département du Tarn:

BONNEMAIN Jean-Michel

Pendariès Haut

81600 Brens

Tél : 06 74 08 63 01

Email : jm.bonnemain@orange.fr

GROWAS Robert

38 avenue du Vacayral

81370 Saint Sulpice

Tél : 05 63 40 07 73 / 06 33 47 07 27

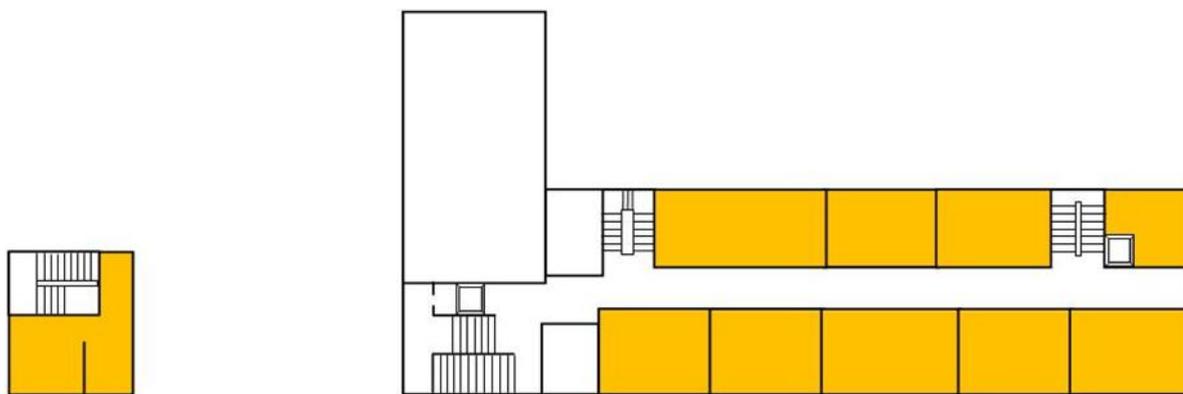
Email : afsl@orange.fr

Numéro National de lutte contre la maltraitance : 39 77

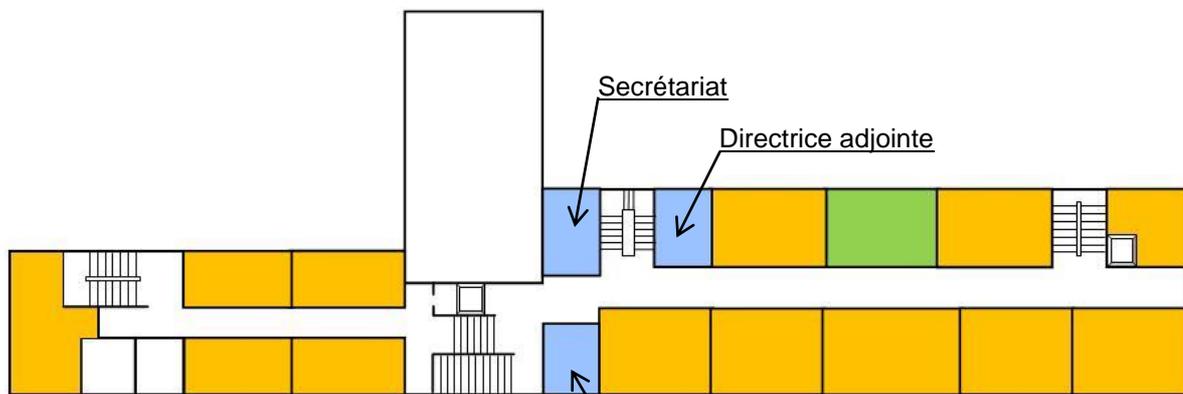


3. Plan du domaine et/ou de la structure

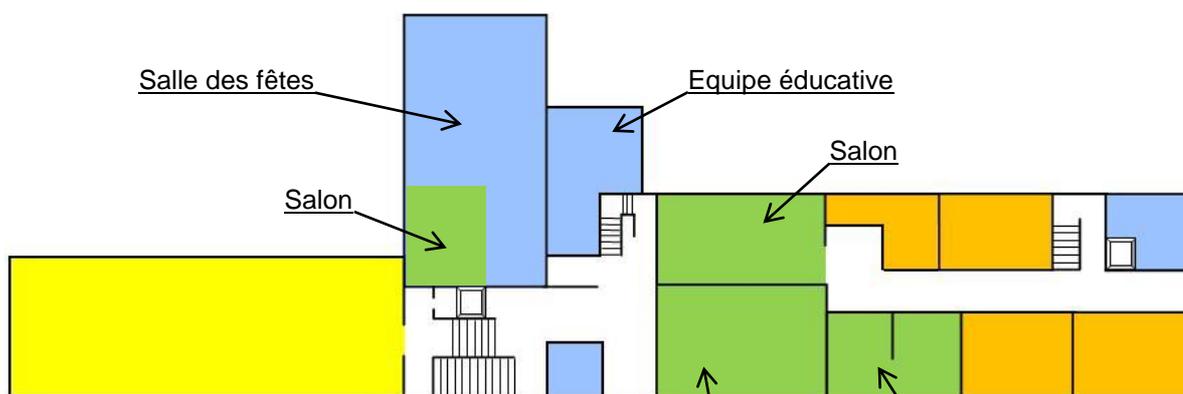
La Strada



Niveau 2



Niveau 1



Rez de chaussée

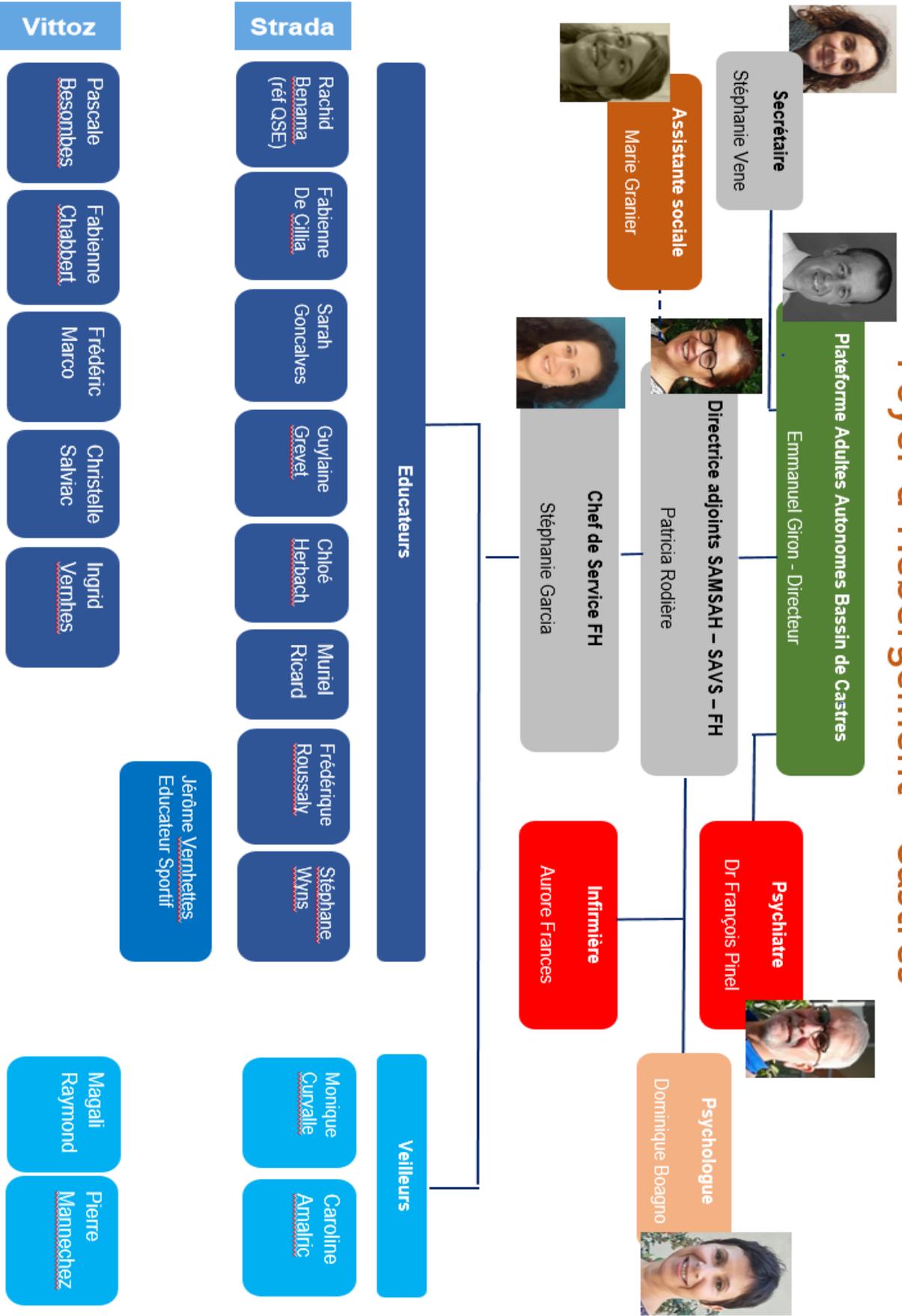
-  Bureaux
-  Chambres individuelles
-  Espaces collectifs (salons, réfectoire, cuisine)
-  Bureaux du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Vittoz

Exemple d'agencement de certains appartements de la résidence



Foyer d'Hébergement - Castres



4. Présentation des professionnels

*réf QSE : référent Qualité Sécurité Environnement

mai 2019



5. Les différentes prestations de la structure

Dans le cadre de mon accompagnement, les équipes éducatives me proposent diverses prestations personnalisées, à définir avec moi :

Prestations d'accompagnement à l'autonomie :

- alimentation et préparation des repas
- entretien du linge
- sensibilisation à la sécurité et prévention
- Aide éventuelle dans l'entretien des espaces personnels
- soutien pour l'apprentissage ou le maintien de savoirs (code de la route, lecture, écriture, comptes...)



Prestations sociales :

- Aide à l'intégration sociale et collective
- Aide sociale, administrative, financière
- Soutien relationnel avec les familles, collaboration avec les tuteurs et curateurs.



Prestations médicales et paramédicales :

- accompagnement aux soins et suivis médicaux et psychiatriques
- Soutien et entretiens psychologiques
- prévention hygiène et santé



Prestations de loisirs :

- Inscriptions dans des clubs sportifs ou associations culturelles, de loisirs...
- Activités sportives dans le cadre du sport adapté.
- Les Week-ends : diverses sorties (animations locales, randonnées, visites...)



Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





1. Les modalités d'admission



La CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées), prononce la reconnaissance de travailleur handicapé et me propose un emploi en ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) avec hébergement.

Je prends contact avec le Service Social qui me présente la structure et me propose un stage de découverte.

Je pose ma candidature et je rempli un dossier pour le Foyer d'Hébergement, à la condition d'avoir intégré en parallèle un ESAT.

Je rentre au Foyer d'Hébergement, et je signe le Contrat de Séjour, ainsi que le règlement de fonctionnement.

Ou

Je suis inscrit sur la liste d'attente s'il n'y a pas de place disponible immédiatement.



Je fais mon projet personnalisé dans les 6 mois qui suivent mon admission.



2. Les pièces à fournir lors de l'admission



Lors de mon admission, une rencontre avec la directrice adjointe, l'assistante sociale, ma famille ou mon représentant légal est organisée.

Afin de constituer le dossier administratif, il m'est demandé :



- Fiche d'admission (renseignements familiaux et sociaux)



- 2 photos d'identités



- Photocopie de la notification CDAPH de l'orientation

- Photocopie de la notification CDAPH pour l'Allocation d'Adulte Handicapé (A.A.H.)



- Relevé d'Identité Bancaire (pour le virement du salaire)



- Photocopie du jugement de tutelle ou de curatelle éventuel

- Photocopie de la carte d'invalidité



- Photocopie de la carte d'identité



- Carte vitale (sécurité sociale)



- Photocopie de la carte complémentaire santé



- Photocopie de la carte CAF (Caisse d'Allocation Familiale) ou numéro d'allocataire

Afin de constituer le dossier médical, l'infirmière me demandera :

- Carnet de santé ou photocopie du carnet de vaccinations

- Photocopie des prescriptions médicales en cours pour les personnes sous traitement (médicaments, régimes...)

- Autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence, dûment datée et signée



3. Les assurances et la mutuelle

Le Foyer d'Hébergement a souscrit auprès de la MAIF une assurance responsabilité civile pour les activités de l'établissement.

- À mon admission l'ESAT de Braconnac me propose une mutuelle complémentaire santé, qui n'est pas obligatoire.

- L'ESAT de Braconnac propose également un contrat de prévoyance (maintien du salaire, capital décès, allocation obsèques...).



4. Les conditions d'accueil des proches

Je peux accueillir mes proches.

Les modalités sont précisées dans le règlement de fonctionnement (horaires...).

A ma demande, je peux rencontrer l'équipe avec mes proches, avec mon tuteur ou curateur, avec ma personne de confiance.

Des espaces communs et privés sont prévus à cet effet.





5. Continuité de l'accompagnement

La Fédération Apajh du Tarn dispose de différentes structures qui peuvent m'accueillir :

- un Foyer d'Hébergement,
- un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale,
- un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés,
- un Foyer de vie

Je peux également être accompagné pour mener à bien mon projet dans d'autres structures du secteur, vers le milieu ordinaire, dans le cadre de ma retraite...

On adapte de nouveaux projets à l'évolution des mes besoins et de mes souhaits.

Comme départ ne signifie pas rupture, après ma sortie de l'E.S.A.T, il est possible que des liens soient maintenus avec le service.

Fin de l'accompagnement

Droit à la renonciation : je peux à tout moment renoncer par écrit aux prestations, et quitter le Foyer d'Hébergement.

Je peux aussi demander le changement de mon accompagnement.



6. Le statut de travailleur en ESAT

Participation sociale et financière

Je suis travailleur en E.S.A.T. et je bénéficie de ressources :

- Salaire
- Prestations sociales

J'effectue des reversions auprès du Conseil Départemental

Les reversions représentent :

- 2/3 de votre salaire
- 100% de l'allocation logement
- 90% de mes autres ressources

Le minimum de ressources laissé à ma disposition est de 50% de l'A.A.H. (Allocation Adulte Handicapé)

Grace à ces reversions, le Conseil Départemental fixe un prix de journée pour ma prise en charge en Foyer d'Hébergement.

Ce prix de journée permet au Foyer d'Hébergement d'accomplir sa mission (logement, encadrement éducatif, ...)

Le recours sur succession

Si je demande à bénéficier de l'aide sociale, je dois obligatoirement prendre connaissance et signer un imprimé, en double exemplaire, intitulé :

« Conséquence à l'aide sociale ».

- l'un sera annexé au dossier d'aide sociale
- l'autre restera dans mon dossier.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Cette instance est présidée par une personne accompagnée.

Sont représentés au CVS: des représentants des personnes accompagnées, des proches, du personnel et de la Fédération Apajh.

Ils peuvent faire toute suggestion ou proposition concernant le fonctionnement du Foyer. Le CVS se réunit 3 fois par an.

La personne de confiance

Je peux désigner une « personne de confiance ». Elle m'aidera à prendre des décisions et à comprendre mes droits.

Les plaintes, réclamations et dysfonctionnement

Il existe:

- des fiches de recueil des plaintes et des réclamations (fiches roses).
- des fiches de signalement d'un dysfonctionnement (fiches vertes).

Elles sont mises en place pour recueillir ma possible insatisfaction ou des faits de maltraitance dont je pourrais être témoin ou victime.



L'accès à votre dossier

L'ensemble des informations qui me concernent sont confidentielles
Chaque professionnel est sensibilisé sur les règles de partage de ces informations.

Mon dossier est composé des éléments administratifs, professionnels et sociaux.
Il est conservé dans le bureau du Service social.

Je peux consulter mon dossier sur demande écrite à adresser au Directeur.



ANNEXE



